



**UNION DEPARTEMENTALE C.G.T.
DE LA SARTHE**

4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS
TEL. 02.43.14.19.19. – FAX. 02.43.14.19.00
e-mail : ud-cgt72@wanadoo.fr
site-internet : www.udcgt72.org



**Pas de conquête sociale sans libertés syndicales :
MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015
RASSEMBLEMENT à 11 H 30
DEVANT LE SIEGE DU MEDEF SARTHOIS !**

Dans cette période de remise en cause généralisée de nos acquis sociaux, gouvernement et patronat tiennent un discours emprunt d'hypocrisie sur la nécessité d'améliorer et de renforcer le « dialogue social » avec les « partenaires sociaux ».

Ils ont l'art et la manière de nous présenter des mesures de régressions sociales comme étant inéluctables au nom de la « modernité » et de la compétitivité des entreprises. Pour eux, les organisations syndicales n'ont de légitimités que pour accompagner ces réformes afin d'en atténuer les méfaits ; c'est mettre un « pansement sur une jambe de bois ».

D'ailleurs, toutes les lois successives restreignent les capacités d'interventions des salariés. Abolition des élections Prud'homales et affaiblissement de cette juridiction, avec notamment la suppression des peines d'emprisonnement des employeurs pour délit d'entrave, regroupement des instances de représentation du personnel et Négociations annuelles obligatoires tous les 3 ans moyennant un accord majoritaires, voici quelques exemples qui démontrent l'ampleur des coups portés.

Derrière cela, il y a aussi la volonté d'institutionnaliser l'action syndicale afin de favoriser des « partenaires » adeptes de la « paix sociale ».

La CGT porte à l'inverse un syndicalisme de contestation, de proposition et de lutte, c'est la seule voie à suivre pour permettre aux salariés de se faire entendre !

Ce qu'il faut, c'est étendre les droits des salariés dans les entreprises pour renforcer la démocratie sociale, car il ne peut y avoir de conquêtes sociales sans libertés syndicales.

La recrudescence d'atteintes aux libertés syndicales est à mettre en lien avec ces attaques. Un peu partout en France des militants syndicaux subissent de la discrimination ou de la répression du fait de leur engagement à défendre les intérêts des salariés, que l'on soit dans le public ou le privé.

Dans de trop nombreuses villes des organisations syndicales sont confrontées à une volonté de les exclure de leurs locaux syndicaux. Les salariés doivent agir pour que cela cesse !



Agissons pour défendre les libertés syndicales !!!

La CGT organise des initiatives dans toute la France le 23 septembre pour défendre les libertés syndicales. En Sarthe, dans toutes les entreprises où la CGT est présente, une motion sera remise aux employeurs du public comme du privé.

La CGT, au travers de cette motion, exigera :

- une loi d'amnistie pour tous les militants syndicalistes et associatifs,
- une loi portant sur des droits nouveaux, protégeant les militants syndicalistes et progressistes,
- le retrait de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des emprunts génétiques, toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective,
- que les organisations syndicales puissent bénéficier d'un hébergement à titre gracieux.

La CGT n'acceptera jamais de subir les reculs de société que l'on veut nous imposer. Elle appelle les salariés, retraités et privés d'emploi à agir pour retrouver le chemin de la dignité et du progrès social et appelle à une amplification de la mobilisation dans le cadre de la journée interprofessionnelle d'actions du 8 Octobre prochain



Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Je souhaite : Téléphone : E-mail :

prendre contact Age : Profession :

me syndiquer Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à l'Union Départementale C.G.T. de la Sarthe – 4 rue d'Arcole
72000 LE MANS